

Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles  
de l'agglomération de Montréal

# Montréal, zéro déchet

2020-2025



# Table des matières

<b>Note au lecteur</b> .....	<b>5</b>
<b>Échéancier de réalisation</b> .....	<b>6</b>
<b>Vers une agglomération zéro déchet</b> .....	<b>9</b>
<b>Les catégories d'actions</b> .....	<b>10</b>
<b>1. La réduction à la source</b> .....	<b>11</b>
<b>1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique</b> .....	<b>12</b>
1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts.....	12
1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission .....	12
1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source .....	12
<b>1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire</b> .....	<b>13</b>
1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire .....	13
1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire .....	14
<b>1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire</b> .....	<b>14</b>
1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne .....	14
1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation .....	15
1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail.....	15
<b>2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées</b> .....	<b>16</b>
<b>2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques</b> .....	<b>17</b>
2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025).....	17
2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier .....	17
2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public .....	17
2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles .....	17
2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs.....	18
<b>2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants</b> .....	<b>18</b>
2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021).....	18
2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement.....	18
<b>2.3 Valoriser les boues des eaux usées</b> .....	<b>19</b>
2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité.....	19
2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées .....	19

<b>3. La collecte systématisée des matières recyclables .....</b>	<b>20</b>
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes .....	21
3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés .....	21
3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération .....	21
3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI .....	21
3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public .....	21
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées .....	22
3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine.....	22
3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies.....	22
<b>4. L'augmentation de la récupération des CRD .....</b>	<b>23</b>
4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction.....	24
4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis.....	24
4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction).....	24
4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux .....	24
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres .....	24
4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson .....	24
4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres .....	25
4.3 Accroître la récupération des RDD .....	25
4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer.....	25
<b>5. La stimulation de la participation citoyenne .....</b>	<b>26</b>
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes .....	27
5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires.....	27
5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières .....	27
5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire.....	27
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale .....	28
5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville .....	28
5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis.....	28
5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes .....	28

<b>6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne .....</b>	<b>29</b>
<b>6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire .....</b>	<b>30</b>
6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal.....	30
6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables.....	30
6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et de CRD .....	30
<b>6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles.....</b>	<b>31</b>
6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais .....	31
6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges ou coups de pouce).....	31
6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché.....	31
6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles.....	31
<b>6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles .....</b>	<b>32</b>
6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination .....	32
6.3.2 Former et accompagner les arrondissements à propos des clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles.....	32
6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies.....	32
6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et des projets pilotes.....	32
6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles .....	33
<b>6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures.....</b>	<b>33</b>
6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles.....	33
6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île.....	33
<b>Trois grandes priorités .....</b>	<b>34</b>
1. La réduction à la source .....	34
2. Le détournement des matières organiques de l'élimination.....	35
3. La mobilisation des parties prenantes.....	35
<b>La reddition de compte du Plan directeur 2020-2025 .....</b>	<b>36</b>
Ensemble des actions du Plan directeur .....	40
La reddition de compte.....	41
Cinq indicateurs généraux du plan directeur.....	42
<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>43</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>44</b>



# Note au lecteur

Le présent document détaille les six catégories d'action.

La vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires sont présentés dans le document *Stratégie*.

# Échéancier de réalisation

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts						
	1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission						
	1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source						
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire						
	1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire						
1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire	1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne						
	1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation						
	1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail						
2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)						
	2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier						
	2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public						
	2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)						
	2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs						
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants Valoriser les boues des eaux usées	2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)						
	2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement						
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité						
	2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées						

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés						
	3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération						
	3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI						
	3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public						
3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées	3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine						
	3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies						
4.1 Accroître la récupération des résidus des CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements						
	4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)						
	4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux						
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson						
	4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres						
4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD pour les citoyens et citoyennes ne pouvant se déplacer						
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires						
	5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières						
	5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire						
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville						
	5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis						
	5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes						

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal						
	6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes						
	6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD						
6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais						
	6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements ( <i>nudges</i> – coups de pouce)						
	6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché						
	6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles						
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination						
	6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles						
	6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies						
	6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes						
	6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles						
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles						
	6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île						

# Vers une agglomération zéro déchet

Le plan directeur de l'agglomération de Montréal fait partie d'une vision à long terme pour devenir zéro déchet en 2030, même s'il inscrit ses interventions sur la période 2020-2025. On entend par zéro déchet l'aboutissement d'un changement de culture permettant d'éliminer toutes les matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'enfouissement. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions misant autant sur notre consommation que sur notre façon de produire des biens et des services.

Le Plan directeur 2020-2025 repose sur de grands principes qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

1. La priorité à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination (3RV-E)
2. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
3. L'économie circulaire et la transition écologique
4. La responsabilité de tous

## Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et ses citoyens fiers. Elle instaure les conditions de sa réussite tant en termes technologiques, économiques, culturels qu'en termes d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficace et souple des matières résiduelles.

# Les catégories d'actions

Les actions découlent directement des objectifs du plan directeur et sont regroupées en six catégories. Ces dernières correspondent aux leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération et diminuer l'élimination. Ce sont des mesures qui généreront des bienfaits considérables liés aux objectifs.

Les six catégories d'actions touchent la réduction à la source, les matières organiques et recyclables, les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la stimulation de la participation et l'intelligence de marché.

Les prochaines sections détaillent les actions comprises dans ces six catégories.





# 1. La réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations sur lesquelles repose le plan directeur pour aider Montréal à devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation.

Les bienfaits qui en découleront seront majeurs : une diminution de la pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et une réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.

## Sommaire des initiatives et des actions

	1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
		1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
		1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source
	1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire
		1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
	1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire	1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne
		1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation
		1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E) demeurent les gestes les plus significatifs pour réduire la génération et l'élimination de matières résiduelles, ainsi que les impacts environnementaux. La réduction à la source est le geste à prioriser pour générer moins de matières résiduelles. Au quotidien, il s'agit de prendre l'habitude de se questionner sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

# 1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

## 1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts

Les déchets de plastique<sup>1</sup> sont une préoccupation environnementale pour plusieurs pays, provinces et municipalités. Chaque année, huit millions de tonnes de déchets de plastique se retrouvent dans les océans. Depuis une dizaine d'années, la communauté scientifique est fortement mobilisée et mène des travaux en milieu océanique pour étudier, notamment, la toxicité des débris plastiques sur les organismes vivants. Ces travaux qui démontrent l'ampleur mondiale de la pollution des océans par les plastiques provoquent une prise de conscience et forcent les entreprises à modifier certaines pratiques de conception et la population à changer ses habitudes de consommation et d'élimination des plastiques.

Les sacs d'emplettes à usage unique en plastique représentent un problème environnemental notamment lorsqu'ils ne sont pas dirigés vers la filière du recyclage. Leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années. En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs de plastique abandonnés ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins. Par ailleurs, lorsqu'ils sont collectés ils ajoutent une pression à la filière du recyclage, d'où l'importance de réduire la production à la source.

En effet, les coûts de traitement des matières recyclables sont élevés et les filières de revente et de valorisation sont limitées. C'est pourquoi la Ville de Montréal a adopté un règlement<sup>2</sup> pour interdire la distribution de certains sacs de plastique à usage unique.

La présente action vise à aller plus loin. On voudra réduire l'utilisation d'articles à usage unique (pailles, agitateurs, vaisselle et ustensiles jetables, tasses, etc.) tout en s'assurant de faire des consultations préalables sur les impacts potentiels et de prévoir une période d'adaptation, le temps que soient mises en place des solutions de rechange ayant le moins d'impacts environnementaux.

La révision du Règlement 16-051 sur l'interdiction de la distribution de certains sacs d'emplettes fera également partie de cette démarche.

La Ville de Montréal s'assurera de travailler en concertation avec les villes liées afin que les encadrements réglementaires soient le plus harmonisés possibles.

## 1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission

Afin de poursuivre son engagement à réduire à la source les matières résiduelles, la Ville de Montréal s'est engagée à analyser l'impact de la distribution des circulaires et de modifier, si nécessaire, la réglementation sur la distribution des articles publicitaires. La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui a été mandatée au printemps 2019 pour tenir une consultation publique sur le contrôle des circulaires a adopté 10 recommandations<sup>3</sup> le 6 décembre 2019. Une des recommandations propose de modifier la réglementation présentement en vigueur.

## 1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source

Certaines initiatives de réduction à la source ou de réemploi émanant des citoyens et des citoyennes, des organismes communautaires, des entreprises ou du milieu de la recherche peuvent s'avérer très efficaces et prometteuses. La Ville pourra contribuer à ces initiatives de différentes façons, que ce soit par un partage d'expérience et d'expertise, de logistique ou de promotion.

La Ville se doit également d'être exemplaire dans la transition vers le zéro déchet. La Ville pourra mettre en place un Programme zéro déchet qui permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet (développement ou élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, les initiatives de familles « zéro déchet », etc.).

1 Objets de plastique à usage unique, plastiques contenus dans les vêtements, plastiques utilisés dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture, etc.

2 *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail* (Règlement 16-051). Il est en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Les arrondissements sont responsables de son application.

3 [Rapport sur les circulaires](#), Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs – février 2020

Ces démarches pourraient être partagées avec l'ensemble des villes liées afin d'envisager une planification concertée de mesures zéro déchet.

Ces actions peuvent se décliner en plusieurs volets :

### **Les initiatives citoyennes et des autres parties prenantes**

- Soutenir des initiatives locales de prévention et de récupération d'articles de plastique abandonnés dans l'environnement. Ces initiatives peuvent prendre la forme de corvées de nettoyage, principalement sur les berges et les cours d'eau intérieurs de Montréal.
- Appuyer les projets citoyens et communautaires de réduction des plastiques à usage unique, notamment les systèmes de consigne de tasses et de bocaux pour les achats en vrac.
- Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et de partage, notamment des projets de type « Bibliothèques d'outils » ou de réparation de petits appareils électroménagers afin de prolonger leur durée de vie.
- Lancer des défis aux petites et moyennes entreprises visant notamment le développement de nouvelles technologies.
- Appuyer les initiatives de recherche auprès des centres de recherche (universitaires ou industriels).

### **L'exemplarité de Montréal**

- Réduire les articles à usage unique dans les activités municipales par la :
- Modification de la politique d'approvisionnement
- Mise en place d'une directive visant à interdire les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'activités municipales ou subventionnées par la Ville.



4 IGA (2015) : Résumé du sondage Les Québécois et le gaspillage alimentaire

En complément, la Ville de Montréal s'assurera d'une présence accrue auprès de la population montréalaise lors d'activités de proximité ou d'événements portant sur l'environnement.

## **1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire**

### **1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire**

Le gaspillage alimentaire représente une source importante de matières organiques. La gestion de ces denrées inutilisées génère des impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs qui s'additionnent à ceux qui découlent de leur production, de leur transport, de leur distribution ou de leur transformation. On estime la valeur du gaspillage alimentaire à 2,5 % du PIB de l'agglomération de Montréal.

Selon un sondage<sup>4</sup> réalisé en 2015, 81 % des Québécois se disent préoccupés par le gaspillage alimentaire, mais ont une perception erronée de leur comportement par rapport à ce gaspillage. En effet, près d'un tiers des personnes sondées en attribuent la responsabilité principalement au secteur de la restauration, alors qu'une grande portion du gaspillage alimentaire est générée à la maison.

Depuis 2015, Montréal est membre du Conseil national zéro déchet, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets stratégiques sur le gaspillage alimentaire. Le conseil municipal a par ailleurs adopté une déclaration pour la mise en place d'un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance. La Ville poursuivra sa participation au groupe de travail du Conseil national zéro déchet notamment en relayant la campagne de communication de ce dernier.

Le plan d'action sera élaboré dans une démarche collaborative impliquant différents partenaires dont le Système alimentaire montréalais. Ce plan d'action s'appuiera sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire au Canada et à l'étranger et s'appuiera sur la hiérarchie de la récupération des aliments <sup>5</sup>.

Montréal travaillera également avec différentes parties prenantes de l'agglomération afin de mettre en place des mécanismes de collecte de données du gaspillage alimentaire et ainsi adapter l'objectif de réduction de 50 %.

### **1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Enrayer le gaspillage alimentaire peut représenter un défi organisationnel de taille pour certaines entreprises. L'expertise de la Ville sera mise à profit afin de conseiller les commerces sur de bonnes pratiques d'élimination du gaspillage adaptées à leur réalité.

De plus, la Division de l'inspection des aliments du Service de l'environnement poursuivra ses démarches auprès de la Tablee des Chefs pour faire la promotion des dons d'aliments lors des inspections, et ce, afin de réduire le gaspillage alimentaire. L'agglomération propose également d'interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épicerie avec pour priorité les principaux générateurs (action 2.1.5).

Également, des partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pourront être favorisés afin de permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque quartier en termes de sécurité alimentaire. Les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés invendables (ex : légumes imparfaits), mais encore propres à la consommation humaine seront mises de l'avant.

## **1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire**

La génération de textiles représente quelque 12 kg par personne chaque année, dont 11 kg<sup>6</sup> qui se retrouvent dans les ordures ménagères. Afin de détourner ces textiles de l'enfouissement,

le réemploi est une première étape pour réduire à la source. Par cette action, la population est incitée à consommer autrement.

### **1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne**

Des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale font partie de la boucle de récupération d'une partie de ces vêtements et de ces textiles, en mettant à la disposition de la population des boîtes de dons. Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des boîtes de dons provenant d'entreprises privées. Plusieurs municipalités québécoises ont décidé d'encadrer, voire de réglementer, l'installation des boîtes de dons pour éviter une récupération inefficace et soutenir les organismes caritatifs.

Afin de favoriser les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale issues de la communauté, l'agglomération entend mettre en place une Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles. Une analyse détaillée sera également réalisée dans le but d'harmoniser les règlements ou les pratiques d'encadrement sur les boîtes de dons. Cette analyse pourra inclure un portrait des acteurs de la chaîne de valeur, une évaluation du gisement des textiles ainsi qu'une étude sur les meilleures pratiques à l'échelle du Canada. Le principe de proximité sera favorisé, en envisageant d'installer des boîtes de dons, notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les éco-centres (stationnements d'arénes, centres de loisirs). Des critères de design et d'esthétisme des équipements pourront être inclus, et ce en collaboration avec les arrondissements et les villes liées.

Faire connaître les endroits où l'on peut déposer ou se procurer des produits usagés est simple, en plus d'être un excellent moyen pour aider les citoyens et les citoyennes, les industries, les commerces et les institutions (ICI) à adhérer au réemploi. L'agglomération poursuivra ses actions actuelles en ce sens, afin de stimuler la location ou l'achat de seconde main ainsi que la mise sur pied de réseaux de type friperies locales ou d'autres options. Celles-ci peuvent prendre la forme d'informations pour prolonger la durée de vie des vêtements.

L'agglomération souhaite également être exemplaire en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes des employés, en ce qui a trait à l'approvisionnement à l'échelle locale et à la prolongation de leur durée de vie, dans la mesure du possible.

<sup>5</sup> Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis.

<sup>6</sup> RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (août 2015) – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013

### 1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation

Si le réemploi des matières textiles est à privilégier, certains produits ne peuvent plus le permettre après quelques années. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas possible de valoriser ces textiles d'une autre manière. Par exemple, les produits d'aménagement et de construction de bâtiments représentent un potentiel sous-exploité, notamment en raison des réglementations québécoises ou canadiennes.

L'agglomération s'engage à soutenir ces marchés, que ce soit par des démarches visant à adapter des règlements ou par ses propres approvisionnements.

L'agglomération sollicitera les différents paliers gouvernementaux afin de développer des filières de recyclage des matières textiles dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs. Des représentations pourront être faites auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la *Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés*.

### 1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail

On évalue que près du tiers des textiles produits à l'échelle mondiale en 2018, soit environ 45 milliards de pièces de vêtements, n'ont jamais été vendus. Ceci ne comprend pas les pertes générées lors de la production des textiles, estimées à 92 millions de tonnes, ce qui correspond à 12,3 kg par personne.



Malgré une certaine prise de conscience ces dernières années, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter, générant des matières qui se dirigent à l'enfouissement. La Ville souhaite interdire cette pratique afin d'inciter les commerces à diriger ces textiles vers une récupération.



## 2. La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, une population bien informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

### Sommaire des initiatives et des actions

	<b>2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques</b>	2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)
		2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier
		2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public
		2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles
		2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs
	<b>2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants</b>	2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)
		2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement
	<b>2.3 Valoriser les boues des eaux usées</b>	2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité
		2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

Les matières organiques occupent la part la plus importante des matières résiduelles éliminées, soit 55 %. Leur enfouissement a des effets négatifs sur l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et aux émissions de GES, et accélère la vitesse à laquelle les sites d'enfouissement atteignent leur niveau de saturation. Pour les détourner de ces sites, l'agglomération de Montréal souhaite accroître le réseau des infrastructures qui traiteront les matières organiques.

L'agglomération de Montréal tirera profit de la valorisation des matières organiques. En effet, leur traitement produit du biogaz, une source d'énergie renouvelable, ainsi que du compost qui sert comme engrais et enrichit les sols.

## 2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques

### 2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)

Desservant actuellement la presque totalité des immeubles de huit logements et moins avec une collecte de matières organiques, la Ville souhaite étendre ses services en y incluant les immeubles de neuf logements et plus, soit près du tiers des logements de l'agglomération. Il est à noter qu'environ 18 000 logements de ce type sont déjà desservis dans douze arrondissements.

Les immeubles de neuf logements et plus requièrent une méthode de collecte non seulement adaptée au bâti, mais aussi au contexte socioculturel. Il faudra déterminer la stratégie la mieux adaptée pour augmenter la quantité ainsi que la qualité des matières organiques collectées.

### 2.1.2 Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier

Une prise en compte des objectifs de récupération des matières organiques en amont lors de la planification et de la construction de nouveaux immeubles facilitera leur collecte. Ces nouvelles mises en chantier doivent être adaptées à une collecte efficace, peu importe leur typologie. De concert avec des promoteurs et des constructeurs, des projets pilotes novateurs seront testés afin d'établir les meilleures options de collecte, autant pour les nouveaux développements ou immeubles que pour les parcs immobiliers existants. Dans ces derniers cas, l'intérêt portera principalement sur l'adaptation au cadre bâti.

### 2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public

Actuellement, certains arrondissements exigent que les promoteurs récupèrent des matières recyclables lors d'événements temporaires occupant le domaine public. Ces événements culturels, sportifs, récréatifs, communautaires ou corporatifs, qui ont surtout lieu en été, génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Dorénavant, ces événements, qui contribuent au dynamisme et à l'image de la

métropole, doivent se dérouler dans cet esprit zéro déchet et offrir une collecte couvrant également les matières organiques.

La Ville de Montréal souhaite donc étendre l'encadrement aux matières organiques. L'intégration d'une clause de récupération dans le permis d'occupation temporaire du domaine public ainsi que le fait d'exiger un rapport post-événement permettra d'augmenter les quantités de matières organiques récupérées.

### 2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles

Afin d'atteindre l'objectif de minimiser les matières organiques enfouies, la Ville souhaite étendre son réseau de collecte. Elle étudiera les besoins des institutions et des commerces ciblés afin de développer et mettre en place une stratégie de collecte efficace. À cet égard, la Ville souhaite prioriser les établissements d'enseignement lors de la mise en œuvre de services de collecte de matières organiques auprès des institutions. Cette attention particulière aux écoles a pour objectif de sensibiliser et d'éduquer la prochaine génération sur l'importance des bons gestes de tri pour la suite de leur parcours de vie.

Par ailleurs, les besoins particuliers de certains commerces ciblés, notamment les cafés et les restaurants seront étudiés en collaboration avec le Service du développement économique afin d'établir quelles matières pourraient être valorisées dans un contexte d'économie circulaire.

En ce qui concerne les autres ICI, la Ville étudiera diverses options afin de favoriser la collecte des matières organiques, en considérant notamment les fréquences requises et les quantités.

Des projets pilote de gestion décentralisée de matières organiques pourraient être soutenus par l'agglomération via des projets de synergie. Ceci permettrait aux ICI ayant une génération importante de matières organiques de travailler en partenariat de proximité avec des installations d'agriculture urbaine pour produire du compost à partir de leurs matières.

### **2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs**

Le gaspillage alimentaire chez les commerces et les épiceries atteint en moyenne 1,31 million de tonnes par année. Des incohérences dans les dates d'expiration et la pratique de remplir de produits les « tablettes » afin de les rendre plus attirantes pour la clientèle créent des excédents en magasin et mènent au gaspillage alimentaire. Bien que des organisations s'associent à certains commerces et épiceries pour faciliter les dons alimentaires, des inventaires sont encore envoyés à l'élimination. Alignée avec l'objectif de bannir toute matière organique des lieux d'enfouissement en 2030, la Ville interdira progressivement l'élimination des résidus alimentaires générés par les commerces et les épiceries afin de les encourager à adopter de meilleures pratiques.

## **2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants**

### **2.2.1 Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)**

Pour répondre à la tendance positive d'augmentation des matières organiques collectées et traitées, le réseau d'infrastructures pouvant traiter ces matières supplémentaires sera étendu. Ainsi, la Ville prévoit accroître sa capacité de traitement des matières organiques en construisant un centre de biométhanisation et un centre de compostage.

Actuellement, l'unique site de compostage sur l'île ne traite que des feuilles mortes provenant du domaine public. Les matières organiques telles que les résidus alimentaires collectés sont amenées à des sites de compostage situés à l'extérieur de l'île. Ces actions permettront non seulement à l'agglomération de Montréal d'accroître son autonomie locale en traitement de matières organiques, mais présentent également une opportunité économique dans la production de biogaz et de compost qui pourra servir comme engrais.



### **2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement**

Lors du traitement de matières organiques, différents extrants sont issus tels que le compost, le biogaz, le digestat et les rejets. Développer un système de traçabilité de ces extrants offre plusieurs avantages :

- assure le respect des exigences gouvernementales;
- aide à contrôler la facturation des contrats de transport et de traitement;
- complète la réalisation des bilans de gestion des matières;
- optimise les efforts de valorisation.

Une tenue optimisée des registres des intrants et des extrants permet de respecter les règlements sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. De plus, un système de traçabilité assure un compost de qualité et pratiquement illimité dans son usage (BNQ Grade A).

Le biogaz provenant des centres de biométhanisation sera injecté dans le réseau d'Énergir pour les usages collectifs de l'agglomération. Quant au digestat, autre résidu des processus de biométhanisation, il sera traité dans les centres de compostage. Il restera à déterminer la gestion optimale de ce dernier extrant provenant des centres de biométhanisation. Pour conclure, tout autre rejet sera envoyé à l'élimination, mais on estime que la quantité sera marginale.

### **2.3 Valoriser les boues des eaux usées**

Les boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station d'épuration) sont incinérées avant leur élimination. Les cendres sont ensuite envoyées au lieu d'enfouissement technique appartenant à la Ville de Montréal. Or, depuis 2016, les cendres sont valorisables. L'incinération permet également de récupérer de l'énergie sous forme de vapeur qui est partiellement utilisée pour des besoins de la Station d'épuration.

#### **2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité**

Les orientations données par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pointent vers le recyclage de la plus grande quantité possible de boues. Il est approprié d'évaluer d'autres avenues de valorisation des boues qui pourraient être complémentaires à celles en place ou les remplacer. Ces avenues doivent en outre tenir compte des besoins opérationnels et logistiques de la Station d'épuration et des enjeux économiques et environnementaux liés à la valorisation des boues.

Le plan directeur prévoit ainsi réaliser une étude de faisabilité qui servira à identifier les solutions alternatives aux incinérateurs permettant la valorisation des biosolides. Les solutions retenues pour remplacer les incinérateurs à foyers multiples devront permettre de réduire les émissions atmosphériques, les GES et la consommation énergétique. Ces solutions devront également produire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) très riches en nutriments et très attrayantes pour la valorisation.

#### **2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées**

À la suite de l'identification des solutions de remplacement, un plan d'action sera développé et mis en œuvre. Il comprendra l'échéancier de mise en place des solutions de remplacement ainsi que les estimations des quantités valorisées.

Actuellement, la Station d'épuration valorise des boues comme engrais agricole.

Les boues de la Station sont séchées par l'unité de séchage thermique. Ce procédé consiste à assécher les boues d'épuration afin de les transformer en granules pouvant être valorisées énergétiquement ou épandues sur des terres agricoles. Des projets ont déjà permis de valoriser près de 500 tonnes de boues séchées comme engrais agricole sur des terres. En outre, le produit Fertil Cendres, issu de l'incinération des boues, a été enregistré comme engrais agricole en 2016 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Plus de 6 000 tonnes de ce produit ont également été utilisées comme engrais agricole.



# 3. La collecte systématique des matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes

## Sommaire des initiatives et des actions

	<b>3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes</b>	3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés
		3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération
		3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI
		3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public
	<b>3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées</b>	3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine
		3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

Depuis 2008, toutes les personnes qui résident dans l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs montréalais) sont distribués dans les nouveaux développements résidentiels. Cependant, il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière dans une optique d'augmentation de la participation, des quantités ainsi que de la qualité des matières recyclables collectées.

## **3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes**

### **3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés**

Les matières résiduelles récupérées par les îlots de récupération en bordure de rue, également appelés îlots hors foyer, se distinguent de celles des ménages. Une part importante de ces matières est constituée d'emballages facilement récupérables et de bouteilles en plastique à usage unique recyclables. Ces matières résiduelles, provenant principalement de la restauration rapide, représentent plus des trois quarts des matières présentes dans les poubelles hors foyer. Toutefois, actuellement, 90 % des îlots sont à voie unique et il s'y fait peu de tri de matières résiduelles. Ainsi, l'infrastructure des îlots de récupération hors foyer ne correspond ni aux besoins ni aux objectifs de réduction des quantités de matières enfouies.

Non seulement insuffisants, les îlots à plusieurs voies actuellement présents sur la voie publique ne sont pas uniformes à travers l'agglomération. La Ville entend déployer des îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal et respectant des normes de récupération et des critères d'installation en bordure de rue. Cette démarche se fera en collaboration avec les villes liées.

En concertation avec les parties prenantes concernées, une stratégie spécifique sera développée et mise en œuvre pour la récupération hors foyer dans les grands parcs.

### **3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération**

La signalisation et les normes graphiques incitant la population à poser les bons gestes de tri dans les espaces publics sont actuellement non standardisées et manquent d'harmonisation. Ce manque de

cohérence de la signalisation des îlots de récupération diminue la compréhension et, conséquemment, la qualité et les quantités de matières recyclables récupérées. La Ville mettra en place des normes graphiques et des standards visuels favorisant la compréhension des bonnes pratiques de tri. Ainsi, une harmonisation de la signalisation et des îlots à l'aide de normes graphiques généreront de meilleures pratiques de tri hors foyer.

Les organismes représentant des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles seront consultés dans le processus d'élaboration et de mise en place de cette harmonisation.

### **3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI**

La Ville de Montréal vise une augmentation du nombre des ICI utilisant les services municipaux de collecte de matières recyclables, dans la mesure où ces services correspondent aux besoins résidentiels en matière de fréquence. Les services de collecte sont offerts actuellement selon certaines modalités et dans certains territoires aux ICI assimilables, mais les participants et participantes ne sont pas bien connus. C'est pourquoi un portrait des ICI qui utilisent les services sera réalisé en premier lieu.

Cet inventaire permettra de développer et de mettre en œuvre un plan d'action pour augmenter les quantités de matières recyclables des ICI.

L'agglomération pourra, en collaboration avec des organismes représentant les ICI, participer au développement d'outils de sensibilisation ciblés afin d'encourager les ICI à participer à la collecte sélective des matières recyclables. Un système de déclaration volontaire de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel pourra être également mis en place afin de recueillir un portrait du gisement des matières recyclables provenant des ICI.

### **3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public**

Étant donné le fort achalandage et la quantité importante d'emballages et de contenants à usage unique générée lors des événements temporaires ayant lieu dans l'espace public de l'île de Montréal, la Ville mettra à jour l'encadrement des permis d'occupation émis pour ce type d'événements. En plus de la clause de récupération déjà en vigueur, un rapport post-événement des matières collectées sera exigé des promoteurs d'événements occupant

temporairement l'espace public. Le rapport inclura les quantités récupérées et éliminées, les sites de traitement ou d'élimination des matières ainsi qu'un plan de localisation des équipements utilisés. Le recensement de ce type d'informations sera inclus dans les bilans annuels des matières résiduelles de l'agglomération.

## 3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement des matières collectées

### 3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine

Dans une perspective d'autonomie régionale et en prévision de l'augmentation des matières recyclables récupérées, l'agglomération s'est dotée d'une nouvelle infrastructure construite dans l'arrondissement de Lachine pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. En exploitation depuis novembre 2019,

entre autres, des équipements de tri optique et des équipements spécifiques pour trier le verre, afin d'optimiser la qualité des matières recyclables et de répondre aux contraintes actuelles du marché. Un deuxième CTMR sera planifié et conçu d'ici 2025 dans l'est de la Ville.

### 3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies

La qualité des matières recyclables issues du tri est un enjeu étant donné les exigences actuelles du marché. Ainsi, en améliorant la qualité des matières triées, cela augmentera leur valeur ajoutée et favorisera les marchés locaux, dans une optique d'économie circulaire. De projets pilotes utilisant de nouvelles technologies seront mis en œuvre, notamment :

- un procédé de nettoyage du verre pour augmenter sa pureté;
- des séparateurs balistiques et optiques pour les fibres;
- des séparateurs optiques pour les différents types de plastique.



ce CTMR d'une capacité de 100 000 tonnes dispose d'équipements à la fine pointe de la technologie,



## 4. L'augmentation de la récupération des CRD

Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD

### Sommaire des initiatives et des actions

	4.1 Accroître la récupération des résidus des CRD lors de la déconstruction	4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
		4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)
		4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux
	4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
		4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres
	4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération des RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer

Il y a plusieurs systèmes de collecte des résidus de CRD et des encombrants dans les arrondissements. Ces systèmes comprennent la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Les ménages peuvent aussi déposer leurs matières dans les écocentres.

Les interventions du plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions :

1. la récupération effectuée par les ménages,
2. le réemploi dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton, etc.).

Ceci permet, d'une part, de valoriser les matières résiduelles post-consommation et, d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux importés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

## 4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction

### 4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis

Déjà en place au sein de certains arrondissements, une clause de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sera incluse dans tous les permis octroyés à la grandeur du territoire. Cette réglementation est non seulement un pas vers la réduction de matières résiduelles enfouies et un encouragement vers une transition écologique, mais elle permet également à la population de faire valoriser ses résidus lors de projets de construction et de rénovations. Cette clause sera incluse dans tous les arrondissements et toutes les villes liées de l'île de Montréal grâce à une étroite collaboration avec les responsables des bureaux de permis respectifs.

### 4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)

Les matières provenant des chantiers municipaux sont réutilisables dans une grande proportion, notamment la pierre et le béton à 90 %, sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pourtant, peu de matières sont récupérées avec les pratiques actuelles. Ainsi, la Ville prévoit inclure une clause de récupération de résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats lors de constructions et déconstructions sur des chantiers municipaux. La récupération de résidus de CRD réduit l'empreinte écologique et optimise l'utilisation de matières premières.

### 4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux

Les matières résiduelles récupérées de chantiers antérieurs peuvent être réemployées sur de nouveaux chantiers. La Ville de Montréal inclura une clause d'utilisation minimale de ce type de matériaux dans l'objectif de faire preuve d'exemplarité dans toutes les étapes de la gestion et de la provenance de matières sur les chantiers municipaux. Cette pratique encouragera la demande de matières de CRD recyclées et favorisera l'économie circulaire.

Actuellement, 18 arrondissements réemploient des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, entre autres, pour des bordures de trottoir. La clause d'utilisation minimale de matières récupérées étendra cette pratique à l'ensemble de l'agglomération et sur d'autres types de chantiers.

## 4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres

La planification des futurs écocentres ne peut se faire sans être intégrée à une approche globale qui prend en compte une optimisation des écocentres existants, notamment une bonification de l'offre de services.

### 4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson

La croissance du réseau des écocentres permettra d'accroître l'accessibilité du service pour la population et d'augmenter les quantités de matières résiduelles détournées de l'enfouissement, notamment les résidus de CRD. Or, la faible disponibilité de terrains sur le territoire demeure un enjeu.

Dans les conditions actuelles, la Ville ne peut faire autrement que d'accroître son réseau d'écocentres pour traiter l'augmentation des résidus de CRD récupérés. L'objectif est de construire et d'exploiter un écocentre sur le site de l'ancien incinérateur Dickson durant la période 2020-2025.

#### **4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres**

Les écocentres existants sont de plus en plus sollicités. Par ailleurs, les analyses actuelles, quant à la récupération de résidus de CRD, montrent la nécessité d'évaluer les besoins pour de futurs écocentres durant la période 2020-2025.

### **4.3 Accroître la récupération des RDD**

#### **4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer**

De nombreux citoyens et citoyennes de l'île de Montréal, particulièrement ceux qui demeurent au centre-ville ou qui n'ont pas de véhicules, ne sont pas en mesure de se déplacer vers les écocentres pour y apporter leurs résidus domestiques dangereux (RDD). Ainsi, une collecte itinérante auprès de ces personnes ne pouvant se déplacer assure la récupération et le détournement sécuritaire de ce type de résidus. Prenant en compte ces obstacles supplémentaires pour certains citoyens et citoyennes, la Ville de Montréal souhaite améliorer et faciliter la récupération de ces matières dangereuses en mettant en place ces services en plus d'informer sa population sur les précautions à prendre pour effectuer un tri sécuritaire.



## 5. La stimulation de la participation citoyenne

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.

### Sommaire des initiatives et des actions

	5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires
		5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
		5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarburés de manière sécuritaire
	5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville
		5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis
		5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes

Cette catégorie d'actions est, à plusieurs égards, transversale à l'ensemble du plan directeur car réduire de 10 % d'ici 2025 les matières résiduelles générées globalement en plus d'accroître les matières récupérées de 30 % ne se fera pas sans la population et les industries, les commerces et les institutions (ICI). Le présent plan en a d'ailleurs fait son principe directeur. Les réussites du Plan directeur 2020-2025 reposeront sur des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et efficaces.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, tant pour les ménages que pour les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires – où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différentes parties prenantes.

Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité. De même, il importera de donner l'exemple afin d'inspirer les citoyens et les citoyennes et de les encourager à conserver leurs bonnes pratiques.

## 5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes

### 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires

Non seulement un enjeu dans le secteur de la restauration, le gaspillage alimentaire est plus présent au sein des ménages que ce qui est perçu généralement. De fait, il représente près de la moitié des pertes totales. Le gaspillage alimentaire dans son ensemble se chiffre à 3,4 milliards de dollars à Montréal seulement.

L'une des solutions pour pallier ce problème et réduire les quantités de produits alimentaires gaspillés est le don d'aliments lorsque ceux-ci sont encore comestibles. La promotion de cette pratique favorisera l'utilisation optimale de denrées alimentaires, permettra d'aider les citoyens et les citoyennes dans le besoin et réduira les quantités de matières résiduelles générées.

Par conséquent, la Ville de Montréal s'engage à promouvoir les pratiques de dons alimentaires sur toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Tel qu'évoqué pour l'action 1.2.2, la collaboration avec la Tablée des chefs est un bon exemple pour sensibiliser les employés du secteur de la restauration.

### 5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières

Les efforts déployés en communication ces dernières années ont permis de réaliser des gains importants, mais les taux de récupération sont encore loin des objectifs. Il subsiste aussi des freins à la participation de la population à la collecte des matières organiques dont la pratique n'est pas aussi répandue que celle du recyclage. Face à ces enjeux, il est primordial de développer des communications adaptées aux différentes matières et clientèles afin de les informer adéquatement pour qu'elles adhèrent et se sentent concernées.

La réduction à la source ainsi que le réemploi feront partie intégrante des communications. Celles-ci pourront se décliner de différentes façons afin d'informer les citoyens et les citoyennes des ressources à leur disposition pour consommer de manière responsable.

La participation des citoyens et des citoyennes aux bons gestes de tri, qu'ils habitent dans des immeubles de huit logements et moins ou de neuf logements et plus, et des ICI est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de l'agglomération en gestion de matières résiduelles. C'est pourquoi tous les types de matières résiduelles feront l'objet de campagnes de sensibilisation et d'information adaptées aux différents publics cibles en tenant compte des besoins des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles.

La promotion des meilleures pratiques et des options à privilégier pour gérer adéquatement les matières résiduelles sera renforcée.

Un volet sur les pratiques écoresponsables, sur la promotion des initiatives locales de sensibilisation ainsi que sur les activités d'éducation visant les institutions d'enseignement sera mis de l'avant.

Les initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement qui sont un complément aux communications municipales, particulièrement dans les activités de mobilisation de la jeunesse, seront encouragées.

L'agglomération pourra également collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communications et de mobilisation de la population.

### 5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire

Les RDD et les appareils contenant des halocarbures constituent un risque sérieux pour l'environnement et pour la santé humaine s'ils ne sont pas dirigés adéquatement vers une filière de récupération. Les écocentres ainsi que les collectes itinérantes dédiées aux RDD permettent leur récupération ainsi que leur valorisation de manière sécuritaire. Leur récupération se fait par apport volontaire de la population.

Comme la récupération de ce type de résidus présente davantage d'obstacles que la récupération des biens d'usage courant, il faut développer une approche spécifique pour informer la population et promouvoir leur récupération sécuritaire. Ainsi, la Ville organisera des activités et des événements qui feront la promotion des écocentres et qui présenteront des débouchés alternatifs ou temporaires



pour la récupération de ce type de biens auprès de la population. On l'encouragera ainsi à prioriser les points de dépôt pour leurs RDD et produits électroniques ou toute autre nouvelle matière, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

## 5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale

### 5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville

Pour améliorer et promouvoir la réduction à la source et, plus précisément, pour réduire l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique, la Ville de Montréal souhaite faire preuve d'exemplarité en interdisant leur vente et leur distribution dans ses bâtiments et durant ses événements publics. Cette pratique, déjà instaurée dans plusieurs universités québécoises, a pour objectifs de réduire l'utilisation du plastique et de sensibiliser la population. Cette interdiction sera complémentaire à l'objectif de diminuer la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés.<sup>7</sup>

### 5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis

L'agglomération se doit d'être exemplaire dans ses bâtiments municipaux. Dans le cas des matières recyclables, on estime que 85 % des édifices municipaux offrent les équipements appropriés à leur récupération, mais on observe un manque de clarté pour

certaines contenants, ce qui peut entraîner des erreurs lors du geste de tri. Quant aux matières organiques, le portrait est encore à réaliser, ce qui illustre un faible taux de pénétration.

L'agglomération offrira des équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans tous les bâtiments municipaux et dans toutes les aires publiques où la fréquentation le justifie. Ce faisant, le personnel et la population utilisant ces bâtiments pourront répliquer les bonnes habitudes prises à leur domicile.

### 5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes

En complémentarité avec l'interdiction de vendre des bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux ainsi que lors d'événements publics, la Ville souhaite moderniser les fontaines d'eau potable dans les espaces publics et augmenter leur nombre. Le fait de remplacer la consommation d'eau embouteillée par celle de l'eau provenant des fontaines présente des bienfaits pour l'environnement car il réduit les quantités de plastique à usage unique produites et consommées. Cette pratique est également avantageuse à long terme, d'un point de vue économique, pour les adeptes d'eau embouteillée car elle les incite à s'équiper de bouteilles réutilisables pour réduire leur utilisation de plastique et à consommer davantage d'eau de l'aqueduc. La promotion de cette eau sera coordonnée avec l'installation et la modernisation des fontaines d'eau potable

<sup>7</sup> Motions du conseil municipal CM18 0709 et CM17 1401 respectivement



## 6. L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne

La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité.

### Sommaire des initiatives et des actions

	6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal
		6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes
		6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD
	6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais
		6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements ( <i>nudges</i> ou coups de pouce)
		6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché
		6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles
	6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination
		6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles
		6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies
		6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes
		6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
	6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles
		6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique alors que certains enjeux sont structurels. L'expertise de la Ville peut être mise à contribution pour corriger les défaillances du marché, en respectant le principe d'économie circulaire et en collaborant avec toutes les parties impliquées.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer un coffre à outils qui permettra d'atteindre efficacement les objectifs du plan directeur. Le développement de ces outils novateurs, tels que des encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue pour ne pas générer d'effets indésirables, sans oublier leur intégration aux initiatives de la cinquième catégorie.

## 6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire

### 6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal

Les marchés des différentes matières ont connu de fortes fluctuations ces dernières années si bien que, dans plusieurs cas, les conditions économiques ne sont pas favorables. D'une part, dans le cas des matières recyclables, la fermeture du marché chinois aux importations de papier et de plastiques mixtes résulte d'une hausse de l'approvisionnement local chinois et d'exigences de qualité de plus en plus strictes. Cette fermeture a entraîné une baisse du prix des matières produites actuellement par les centres de tri et a provoqué une surabondance de matières recyclables difficiles à écouler.

D'autre part, l'expérience récente dans l'attribution de certains contrats montre des restrictions dans le marché et une faible concurrence. C'est le cas notamment pour le traitement des gisements résidentiels provenant des écocentres du réseau montréalais, des collectes dédiées en bordure de rue ainsi que des ramassages de dépôts sauvages. Il semble que les matières collectées présentent un faible potentiel de valorisation.

De plus, le marché du traitement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants connaît actuellement

des difficultés, notamment en ce qui a trait aux débouchés disponibles pour la matière récupérée (ex. : bois traité, fibre de verre, isolant, gypse, porcelaine, PVC, résidus multimatières et « fines »). Cela a un impact sur la quantité de matières pouvant être valorisée et sur les coûts de traitement.

La présente action vise à assurer une constance dans l'intelligence de marché de l'agglomération de Montréal quant à ces marchés. Il importe de couvrir autant les dimensions de collecte, de traitement que de valorisation. La démarche prévoit ainsi de :

- réaliser un état des lieux du marché ainsi que des entrepreneurs de la grande région de Montréal;
- caractériser les matières acheminées aux sites de traitement afin d'évaluer leur potentiel de valorisation;
- effectuer un recensement de la destination des matières et leur utilisation/valorisation finale en intégrant les études déjà réalisées;
- Identifier les contraintes d'utilisation des matières dans les différentes filières.

### 6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables

Face à la fermeture du marché chinois à 24 matières recyclables et à la suite de l'annonce subséquente de la volonté de la Chine de bannir 32 matières supplémentaires à l'horizon 2019, de nombreux pays sont confrontés à la difficulté d'écouler les matières recyclables récupérées, principalement les fibres et les plastiques, qui s'accumulent dans les centres de tri. Dans ce contexte de difficulté à trouver des marchés alternatifs aux matières refusées, une analyse de la concurrence dans le marché des matières recyclables sera réalisée.

L'analyse s'intéressera à différents modes de gestion des matières résiduelles, qu'ils soient privés, publics ou autre. Une comparaison et une analyse de l'ensemble de la gestion des matières recyclables pouvant s'adapter au contexte politique et réglementaire de l'agglomération favoriseront l'innovation des méthodes mises en place actuellement.

### 6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et de CRD

La collecte des matières recyclables et de CRD a bien progressé ces dernières années et les démarches du présent plan directeur permettront d'autres gains.

Leur traitement progressera également grâce à l'expansion de certaines infrastructures. Toutefois, les débouchés de ces matières à la suite du traitement restent incertains et présentent des enjeux. Une compréhension pointue des différents marchés permettra de cibler des interventions visant à maximiser la valorisation de la matière récupérée. L'agglomération de Montréal entend donc intervenir pour corriger les écarts dans les différents marchés.

## 6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles

### 6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais

L'établissement des meilleurs modèles de gestion des matières résiduelles permettra d'améliorer la performance de l'agglomération de Montréal. Il faut calibrer ces analyses en fonction des flux de matières à considérer et du contexte de l'agglomération de Montréal, soit en considérant l'encadrement réglementaire et les politiques d'approvisionnement. Cette action prévoit l'inventaire et l'analyse des modes de gestion privée, publique, d'OBNL ou d'autres modèles novateurs en regard des avantages quant aux coûts, au niveau de contrôle, à la contribution à l'économie locale et circulaire ou à d'autres facteurs à définir.

### 6.2.2 Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements (nudges ou coups de pouce)

Issue de l'économie comportementale, l'approche des encouragements (ou coups de pouce, dérivés de l'anglais nudges) sert à influencer les comportements. Ces encouragements consistent en des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix pour les orienter vers de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le professeur Richard Thaler, lauréat du prix Nobel d'économie de 2017.

Cette pratique est déjà appliquée dans certains pays pour encourager les bons gestes de tri. C'est une pratique économique et novatrice, complémentaire aux réglementations et aux approches fiscales. Elle

fera de la Ville de Montréal un précurseur dans le domaine. L'agglomération de Montréal entend introduire des encouragements pour réduire à la source et augmenter la récupération. De fait, les champs d'application de cette approche sont vastes et présentent l'avantage d'être facile à implanter.

Ainsi, pour assurer une application optimale des « coups de pouce » et en complément aux études effectuées, des projets pilotes seront menés pour déterminer les options qui auront le plus d'impact et qui seront les plus avantageuses.

### 6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché

Dans un contexte où il est difficile de trouver des marchés de rechange pour les matières recyclables refusées avec la fermeture du marché chinois, une analyse s'intéressera à toutes les étapes de la chaîne de recyclage. Cette analyse prendra en compte les pratiques en amont, au sein de la chaîne et en aval de la chaîne de recyclage.

### 6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

L'écofiscalité est généralement utilisée pour inciter des comportements favorables pour l'environnement et limiter le gaspillage. Cette pratique se manifeste par un signal qui indique aux utilisateurs et utilisatrices le coût environnemental de leur comportement. Dans le cas de la gestion des matières résiduelles, cela consiste à montrer que cette gestion n'est pas gratuite et qu'il y a un coût environnemental associé au fait de destiner des matières à l'enfouissement.

L'écofiscalité favorise non seulement la réduction des matières enfouies mais représente également une source additionnelle de revenus pour l'agglomération. Ainsi, ces recettes fiscales favorisent les investissements de différentes natures, qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan directeur et au développement d'une agglomération durable.

L'agglomération de Montréal entend étudier ces mesures d'écofiscalité dans l'horizon 2020-2025. Il faudra bien documenter les mesures instaurées dans des villes comparables qui obtiennent les meilleurs résultats tout en considérant l'acceptabilité sociale et le contexte montréalais. L'objectif demeurera d'inciter chacun et chacune à ajuster ses choix de consommation et à poser le bon geste de tri.

## 6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles

### 6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination

Les services de collecte de matières résiduelles parcourent 7,5 millions de kilomètres chaque année pour amener ces résidus des ménages et des ICI aux centres de traitement et aux sites d'enfouissement. La complexité logistique de la collecte de chaque matière nécessitant des fréquences adaptées, des infrastructures propices et adéquates aux diverses matières et une synchronisation des services sont quelques exemples des défis que présente la collecte des matières résiduelles. Un portrait détaillé du flux et du transport des matières résiduelles ainsi que la traçabilité de celles-ci favorisera l'innovation et l'optimisation du transport ainsi qu'une réduction des impacts environnementaux et économiques. Conséquemment, les contrats de collecte alloués seront adaptés aux optimisations prévues.

### 6.3.2 Former et accompagner les arrondissements à propos des clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles

Les collectes de matières résiduelles auprès des résidents, des résidentes et des ICI de l'agglomération sont effectuées par des entreprises privées spécialisées. Plusieurs centaines de contrats de collecte de matières résiduelles sont octroyés et renégociés chaque année, ce qui représente des sommes importantes. De plus, les clauses contractuelles de collecte et de transport des matières résiduelles sont régulièrement adaptées et modifiées. Il faut également veiller à respecter les normes et les réglementations respectives des entreprises.

Compte tenu de la complexité de la gestion et de la surveillance de ces contrats, la Ville souhaite accompagner les responsables de chaque arrondissement et les former sur la gestion adéquate et la compréhension exhaustive des clauses des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles. La gestion s'en trouvera optimisée et mieux harmonisée.

### 6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences relatives à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Ce regroupement de compétences a permis de développer une approche normalisée et harmonisée des appels d'offres, ce qui a généré une réduction des coûts de collecte, de transport et d'élimination et ce, malgré l'augmentation du service à la population.

La Ville de Montréal veillera à optimiser les devis de collecte et de transport pour favoriser de meilleures conditions de compétition entre les entreprises, améliorer la qualité des services à la population et pour s'ajuster aux changements et aux opportunités (marché, développement d'orientation sur les collectes). Le tout doit se faire en tenant compte des orientations en matière de transition écologique, notamment en ce qui concerne les critères pour les flottes de véhicules.

### 6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et des projets pilotes

Suivant le principe directeur des 3RV-E, la Ville souhaite réviser la fréquence des collectes d'ordures ménagères pour passer d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle, dans le but d'augmenter les quantités de matières recyclables et organiques récupérées. La fréquence de la collecte des ordures ménagères sera adaptée en fonction des quantités moindres générées. Cette réduction des fréquences de collecte se fera à la suite de consultations publiques et d'études comparatives de villes ayant implanté une collecte bimensuelle d'ordures ménagères comme Toronto et Gatineau.

### **6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles**

Les municipalités ont un contrôle restreint sur les matières, contenants et emballages qui sont mis en marché. Le pouvoir d'encadrer la génération de ces matières et produits appartient aux paliers de gouvernements supérieurs qui pourraient en limiter la mise en marché s'il n'existe pas de filière de réutilisation ou de valorisation.

Cependant, dans le contexte d'une diminution potentielle de la capacité des lieux d'enfouissement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Montréal en collaboration avec la CMM étudiera les solutions technologiques disponibles pour valoriser les matières qui continuent à être dirigées à l'enfouissement. Une grande partie de ces résidus est potentiellement valorisable, même à la suite du tri résidentiel. Ainsi, la Ville de Montréal collaborera avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles<sup>8</sup> (Chaire de recherche) afin de mettre en valeur la plus grande quantité possible des ordures ménagères. Un tri adapté à ces matières pourra augmenter les quantités de matières recyclables. Certaines matières pourraient être destinées à la fabrication de combustibles ou de produits chimiques.

La Chaire de recherche travaillera notamment sur :

- Une analyse de l'applicabilité des technologies de valorisation énergétique en fonction de leur niveau de maturité, de leur coût de mise en œuvre et de leurs spécifications techniques. Des essais pilotes pourraient être mis en œuvre, par exemple une valorisation des refus de centres de tri dans les cimenteries.
- Une analyse des technologies de tri et de prétraitement des ordures ménagères en vue de diminuer les quantités de matières enfouies.

Les infrastructures municipales, notamment les CTMR, les CTMO ainsi que le centre pilote de prétraitement en planification pourront être utilisées pour réaliser ces essais.

## **6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures**

### **6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles**

Les marchés changent, tout comme les technologies. Les actions passées et celles que générera le Plan directeur 2020-2025 changeront également la donne pour les matières résiduelles à Montréal.

Il importe donc de suivre l'évolution des différents gisements de matières résiduelles afin de cibler et d'anticiper les besoins futurs en matière d'infrastructure et de déterminer les investissements nécessaires pour assurer le traitement de toutes les matières résiduelles. On assurera dès lors une gestion efficace des matières résiduelles.

### **6.4.2 Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île**

En parallèle à la mise en place du centre de traitement des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine, l'agglomération de Montréal prévoit implanter dans l'Est de l'île une infrastructure pour effectuer le tri des matières recyclables et optimiser les activités de collecte et de transport. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans une perspective d'autonomie régionale et de réduction des distances de transport.

<sup>8</sup> La Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, dont la Ville de Montréal est membre fondatrice, développe des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles, et ce, dans une optique d'économie circulaire et de développement durable.

# Trois grandes priorités

Ces six catégories d'actions et les 49 actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en matière de gestion des matières résiduelles et compte tenu du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence du marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en appui à leur mise en œuvre.

L'agglomération a choisi de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées, car elles représentent les leviers les plus importants pour améliorer la performance actuelle de l'agglomération. Le Plan directeur 2020-2025 met ainsi de l'avant ces trois grandes priorités :

1. La réduction à la source
2. Les matières organiques
3. La responsabilité des parties prenantes

Le plan directeur associe à ces priorités des initiatives qui seront mises en œuvre à brève échéance.



## 1. La réduction à la source

La réduction à la source est le fondement d'une réduction générale des matières résiduelles générées. Considérant les enjeux de la surconsommation, une meilleure gestion et une adaptation des achats peuvent réduire une quantité importante de matières résiduelles générées. À titre d'exemple, approximativement 33 % des déchets alimentaires sont évitables. La surconsommation s'observe également dans le domaine des textiles où 9,5 millions de tonnes de vêtements sont enfouies annuellement en Amérique du Nord seulement. Les actions à placer dans la catégorie réduction à la source se trouvent en première position parce que leurs effets ont le plus d'impact. D'ailleurs, les catégories cinq et six (stimulation de la participation citoyenne et innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne) mettent en avant des outils pour toutes les matières et pour tous les publics, afin de favoriser une consommation, une récupération et une valorisation responsables.

### Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique et instaurer un encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique des 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Lutter contre le gaspillage vestimentaire en facilitant le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra l'interdiction d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces du textile et un encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, incluant le soutien aux événements et aux activités de promotion de la réduction à la source et les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

## 2. Le détournement des matières organiques de l'élimination

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Comme présenté précédemment, ces matières constituent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les actifs déployés permettront leur valorisation. La Ville de Montréal propose d'augmenter le détournement des matières organiques enfouies à 60 % pour 2025 et à 100 % pour 2030. Les initiatives suivantes seront mises en place pour atteindre ces objectifs.

### Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des projets pilotes prendront place dès 2020.
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % 2025)
- Implanter des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdire de façon progressive, pendant la durée du plan directeur, l'élimination des matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs

## 3. La mobilisation des parties prenantes

Principe directeur du Plan, la collaboration de tous et toutes et la mobilisation des parties prenantes sont des conditions essentielles à sa réussite. Cette troisième priorité consiste en la mobilisation des parties prenantes pour s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération de Montréal.

Par ailleurs, les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, il faut que d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Québec et du Canada, s'impliquent via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage à être un acteur du changement et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient remboursés à 100 % par les générateurs privés.

### Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total de la gestion des matières recyclables et des résidus de CRD et établir des modalités de remboursement représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis, avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants ou novateurs pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

# La reddition de compte du Plan directeur 2020-2025

Le Plan directeur 2020-2025 compte six grandes catégories d'actions appuyées par 18 initiatives. À chacune de ces dernières sont associées des actions précises et concrètes dont le total se chiffre à 49.

## Ensemble des actions du Plan directeur

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
<b>Catégorie d'actions 1</b> La réduction à la source – La réduction à la source et le réemploi sont les fondations sur lesquelles repose le plan directeur pour aider Montréal à devenir une ville zéro déchet en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans une modification des comportements de consommation. Les bienfaits qui en découleront seront majeurs : une diminution de la pression sur les ressources naturelles pour la production de biens et une réduction considérable des matières résiduelles à éliminer.							
<b>1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique</b>							
1.1.1	Interdire certains plastiques à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts	Agir	Quantité de matières cibles produites et récupérées sur le territoire	Interdiction des plastiques cibles	2020-2021	Service de l'environnement	Arrondissements, CMM, Service du développement économique, Services des affaires juridiques
1.1.2	Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission	Analyser	Quantité des circulaires produites et récupérées sur le territoire	Réduction des quantités de circulaires	2020-2021	Service de l'environnement	Services des affaires juridiques, arrondissements, villes liées, partenaires externes
1.1.3	Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source	Collaborer	Quantité de matières résiduelles générées par personne	Réduction des quantités de matières générées par personne	2020-2025	Service de l'environnement, Service des communications	Arrondissements, villes liées, partenaires externes
<b>1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire</b>							
1.2.1	Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Plan d'action produit	2020-2025		
1.2.2	Conseiller les propriétaires de commerces alimentaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	Collaborer	Quantité de gaspillage alimentaire produit	Réduction en quantité de gaspillage alimentaire parmi les propriétaires de commerces alimentaires	2020-2025		
<b>1.3 Lutter contre le gaspillage vestimentaire</b>							
1.3.1	Favoriser la collecte par un encadrement moderne	Analyser	Pourcentage des textiles mis à l'élimination	Nouvel encadrement des dons de textiles, réduction du pourcentage des textiles mis à l'élimination	2021-2022	Service de l'environnement, Direction générale	Arrondissements, villes liées
1.3.2	Soutenir les marchés de valorisation	Analyser	Quantité des textiles récupérés	Augmentation des quantités de textiles récupérés	2021-2025		
1.3.3	Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail	Agir	Quantité de textiles envoyés à l'élimination	Interdiction des textiles envoyés à l'élimination	2021-2022		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
<b>Catégorie d'actions 2</b> La valorisation de l'ensemble des matières organiques générées – Des services de collecte optimisés, une populations mieux informée et des infrastructures améliorées favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.							
<b>2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques</b>							
2.1.1	Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'immeubles desservis	100% des immeubles desservis	2020-2025	Service de l'environnement	CRVMR, arrondissements et villes liées
2.1.2	Réaliser des projets novateurs pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier	Agir	Pourcentage des parcs immobiliers et des mises en chantier avec une infrastructure de collecte	Intégration de la collecte des matières organiques dans 100 % des nouvelles mises en chantier	2021-2022		
2.1.3	Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant le service de collecte des matières organiques	Offre de la collecte des matières organiques dans 100 % des événements publics	2020-2025	Arrondissements	Service de la concertation des arrondissements, Service des affaires juridiques, Service de l'environnement
2.1.4	Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)	Agir	Nombre d'ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis	2020-2025	Service de l'environnement	Arrondissements, villes liées, CRVMR
2.1.5	Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épicerie avec pour priorité les principaux générateurs	Agir	Quantité de matières organiques envoyées à l'élimination	Diminution de la quantité des matières organiques envoyées à l'élimination	2020-2022		
<b>2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extraits</b>							
2.2.1	Construire un centre de biométhanisation (2022) et un centre de compostage (2021)	Agir			2020-2022	Service de l'environnement	Service de la gestion et de la planification immobilière
2.2.2	Développer un système de traçabilité des extraits provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement	Agir			2020-2022	Service de l'environnement	Exploitants des CTMO et adjudicataires des contrats externes
<b>2.3 Valoriser les boues des eaux usées</b>							
2.3.1	Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité	Agir	Établissement d'un plan d'action	Plan d'action produit	2020		
2.3.2	Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées	Analyser	Pourcentage des boues usées valorisées	Augmentation du pourcentage des boues usées valorisées	2020-2025		
<b>Catégorie d'actions 3</b> La collecte systématisée des matières recyclables – Une augmentation des gains en matières recyclables par un ajout de dessertes							
<b>3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes</b>							
3.1.1	Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés	Agir	Établissement des normes, nombre de nouveaux îlots déployés	Réduction de déchets, augmentation des matières recyclées, augmentation de la qualité des matières récupérées	2022-2025		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
3.1.2	Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération	Agir			2023		
3.1.3	Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI	Agir	Nombre d'ICI desservis	Augmentation du nombre des ICI desservis	2020-2025		
3.1.4	Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public	Analyser	Nombre d'événements publics offrant la collecte des matières recyclables	Offre de la collecte des matières recyclables dans 100 % des événements publics	2020-2022		
<b>3.2 Mettre à profit les technologies de pointe dans le tri et le conditionnement de matières collectées</b>							
3.2.1	Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en activité	2020-2025		
3.2.2	Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies	Agir			2020-2025		
<b>Catégorie d'actions 4 L'augmentation de la récupération des CRD – Une hausse de la récupération et de la valorisation des CRD</b>							
<b>4.1 Accroître la récupération des résidus de CRD lors de la déconstruction</b>							
4.1.1	Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements	Communiquer	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage de matières récupérées	100 % des permis ayant la clause	2022-2023	Arrondissements, villes liées	Service de l'environnement
4.1.2	Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées	100 % des permis ayant la clause	2020-2022	Arrondissements, villes liées	Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, École supérieure de technologie de Montréal, Service de l'environnement, Services des infrastructures, voirie et transport
4.1.3	Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux	Agir	Pourcentage des permis ayant la clause, pourcentage des matières récupérées utilisées	100 % des permis ayant la clause	2023-2024		
<b>4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres</b>							
4.2.1	Mettre en exploitation l'écocentre Dickson	Agir	Construction et exploitation du centre	Centre en activité	2024	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière	
4.2.2	Évaluer les besoins pour de futurs écocentres	Agir	Quantité des matières traitées dans le réseau, capacité des centres	Planification de la construction du centre	2020-2025	Service de l'environnement, Service de la gestion et de la planification immobilière	
<b>4.3 Accroître la récupération des RDD</b>							
4.3.1	Mettre en place des services de récupération de RDD pour les citoyens et les citoyennes ne pouvant se déplacer	Collaborer	Taux de récupération des RDD	Augmentation des quantités des matières détournées	2023-2024		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
<b>Catégorie d'actions 5</b> La stimulation de la participation citoyenne – Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles grâce à une sensibilisation et à une mobilisation constantes et positives.							
<b>5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes</b>							
5.1.1	Promouvoir les dons alimentaires	Communiquer	Pourcentage de dons par 1 000 tonnes de gaspillage alimentaire	Réduction de la quantité des matières organiques éliminées	2020-2025		
5.1.2	Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières	Communiquer	Taux de récupération des matières par les publics cibles	Augmentation des quantités de matières détournées (par matière, par public)	2020-2025		
5.1.3	Organiser des activités et des journées spéciales et s'associer à des campagnes qui incitent la population à récupérer les RDD et les halocarbures de manière sécuritaire	Communiquer	Taux de récupération des RDD et des halocarbures		2020-2025		
<b>5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale</b>							
5.2.1	Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville	Agir	Nombre de bouteilles d'eau à remplissage unique disponible dans les machines et les cantines des bâtiments municipaux	Interdiction des bouteilles d'eau offertes à la vente	2020-2025		
5.2.2	Étendre les services de collecte des matières organiques et recyclables dans les bâtiments municipaux non encore desservis	Agir	Pourcentage des bâtiments municipaux desservis, quantité des matières recyclées	Couverture à 100% des bâtiments municipaux, augmentation de la quantité des matières recyclées	2020-2023		
5.2.3	Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau potable dans les espaces publics et en faire la promotion auprès de la population montréalaise et des touristes	Agir	Nombre de nouvelles fontaines d'eau potable installées	Augmentation du nombre des fontaines	2020-2025		
<b>Catégorie d'actions 6</b> L'innovation par l'intelligence de marché et l'implication citoyenne – La mise en place de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité							
<b>6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire</b>							
6.1.1	Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal	Analyser	Quantités de matières envoyées à l'étranger	Étude et modèle de reproduction annuelle produits	2020-2021		
6.1.2	Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes	Analyser	Coût des services, efficacité des services, emplois actuels et prévus dans l'industrie	Étude et modèle de reproduction annuelle produits	2020-2021		
6.1.3	Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD	Agir	Pourcentage des matières vendues à l'étranger comparé à celles qui sont vendues localement	Augmentation du pourcentage des matières traitées localement	2021-2022		

Initiatives	Actions	Type	Indicateur	Livrables	Échéancier	Responsable	Partenaires
<b>6.2 Mettre en place des outils économiques novateurs favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles</b>							
6.2.1	Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais	Analyser	Pourcentage de matières éliminées à cause de la contamination/ insalubrité, niveau de contamination des ballots	Diminution du pourcentage des matières éliminées à cause de la contamination, augmentation de la qualité des ballots	2020-2025		
6.2.2	Faire appel à des pratiques inspirantes d'encouragements ( <i>nudges</i> – coups de pouce)	Agir	Volume de matières résiduelles générées par personne, pourcentage des matières détournées	Réduction dans le volume des matières résiduelles générées et augmentation dans le pourcentage des matières détournées	2020-2022		
6.2.3	Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché	Analyser			2020-2025		
6.2.4	Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles	Agir	Quantité de déchets par personne, coût des services de collecte par personne, coût total des services de collecte	Éléments d'écofiscalité déterminés et mis en place, réduction dans la quantité des matières mises à l'élimination, augmentation de la quantité des matières détournées, réduction des coûts de services par personne et des services totaux	2020-2025		
<b>6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles</b>							
6.3.1	Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination	Analyser	km parcouru par des services de transport, émissions du secteur de transport	Optimisation des parcours des services de collecte et des réductions dans les émissions provenant du secteur	2022		
6.3.2	Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles	Agir	Nombre d'arrondissements et de villes liées ayant consulté la Ville	Consultation avec chaque arrondissement et chaque ville liée sur les nouveaux contrats	2020-2025		
6.3.3	Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies	Agir	Coût des nouveaux contrats	Réduction des coûts et implantation des meilleures technologies auprès des services de collecte	2020-2025		
6.3.4	Mettre en place des collectes bimensuelles après la tenue de consultations et de projets pilotes	Agir	Quantité d'ordures ménagères mises à l'élimination		2025	Service de l'environnement	CRVMR, arrondissements, villes liées
6.3.5	Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles	Collaborer	Pourcentage d'ordures ménagères potentiellement valorisables	Diminution de la quantité des matières valorisables mises à l'élimination	2020-2025		
<b>6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures</b>							
6.4.1	Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles	Analyser	Ratio de matières détournées contre matières éliminées	Rapport annuel préparé	2020-2025		
6.4.2	Amorcer la planification d'un second CTMR dans l'Est de l'île	Analyser	Capacité des CTMR en œuvre	CTMR planifié	2020-2024		

## La reddition de compte

Des mesures de surveillance de la mise en œuvre du plan directeur ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés sont prévues pendant la période des six années que couvre le plan :

- Réaliser annuellement, une reddition de compte faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan directeur, qui comportera l'analyse et le suivi de chaque action et des cinq indicateurs généraux;
- Dresser un bilan des quantités récupérées et éliminées par les services municipaux afin de mesurer la progression des objectifs;
- Transmettre annuellement à la CMM les réalisations du plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise;
- Réaliser un bilan couvrant les six années du Plan;
- Diffuser périodiquement, dans le cadre de la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées.

La Ville de Montréal développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficaces pour obtenir une reddition de compte des actions réalisées localement.

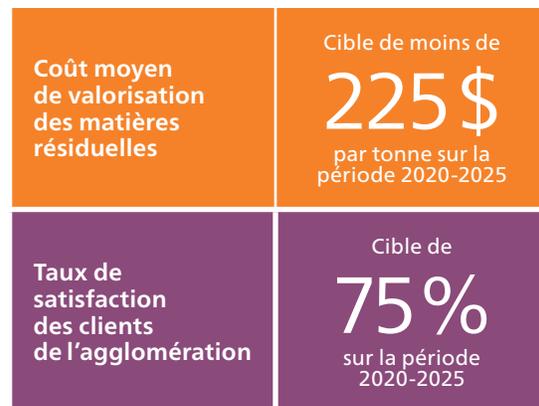
## Cinq indicateurs généraux du plan directeur

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. D'ici 2025, il établit des objectifs ambitieux garants de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés sur la durée du Plan pour prioriser adéquatement les actions.



Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération de Montréal. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose onze indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 \$ pour la Ville de Montréal en 2017.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux grandes dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.



# Liste des acronymes

**3RV-E :**

Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation  
et Élimination

**CTMO :**

Centre de traitement des matières organiques

**CTMR :**

Centre de tri des matières recyclables

**CRD :**

Construction, rénovation et démolition

**ICI :**

Institutions, Commerces et Industries

**MELCC :**

Ministère de l'Environnement et de Lutte contre  
les changements climatiques

**PQGMR :**

Politique québécoise de gestion des matières  
résiduelles

**PMGMR :**

Plan métropolitain de gestion des matières  
résiduelles

**RDD :**

Résidus domestiques dangereux

**TCAC :**

Taux de croissance annuel composé

**u.o. :**

Unité d'occupation

# Lexique

## **Approche cycle de vie :**

Outil permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et économique potentiel d'un produit ou d'un service d'un point de vue holistique à chacune des étapes de son cycle de vie (acquisition des ressources, production, distribution, utilisation en fin de vie)

## **Article à usage unique :**

Article qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu

## **Durable :**

De nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance<sup>9</sup>

## **Écofiscalité :**

Ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation<sup>10</sup>

## **Économie circulaire :**

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités<sup>11</sup>

## **Élimination :**

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination<sup>12</sup>

## **Enfouissement :**

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination

## **Gaspillage alimentaire :**

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, que ce soit au champ, dans le transport, lors de la transformation, à l'épicerie, dans les restaurants et hôtels ou encore à la maison<sup>13</sup>

## **ICI assimilables :**

ICI produisant des matières résiduelles assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles

## **Matières éliminées :**

**Matières résiduelles destinées** au dépôt ou au rejet définitif, notamment par la mise en décharge ou par l'incinération

## **Matières récupérées :**

Matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective

9 Larousse

10 Gouvernement du Québec

11 Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire

12 Communauté métropolitaine de Montréal

13 RECYC-QUÉBEC

**Matières recyclables :**

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage, pour être réintroduites dans un cycle de production

**Matières résiduelles :**

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que la personne qui le possède destine à l'abandon<sup>14</sup>

**Récupération :**

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur

**Recyclage :**

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique

**Réduction à la source :**

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit

**Réemploi ou réutilisation :**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés

**Résidu ultime :**

Résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux<sup>15</sup>

**Zéro-déchet :**

Démarche qui vise la conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans incinération et sans rejet dans la terre, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine<sup>16</sup>

---

14 RECYC-QUÉBEC

15 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

16 Traduction libre de la définition du *Zero Waste International Alliance*

Montréal 

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)